# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 07 AVRIL 2021

## DÉLIBERATION N° B.2021-29

## CANDIDATURE AU LABEL RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE

Date de la convocation 29/03/2021

Nombre de délégués En exercice: 23 Présents: 13

Votants: 15 (dont 2 pouvoirs)

Pour: Unanimité Contre: 0 Abstention: 0

Le 7 avril 2021 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE. L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1er juin 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est

présent ».

« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
BEZIAT Françoise	X				
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.			х		
ORVAIN Jérôme			X		
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	PETIT Christophe					
	SIMANDOUX Nelly					
23	DEFEMME Catherine	х				
	SIMONET Valérie		C. DEFEMME	Х		
87	LARDY Brigitte	х				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	х				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	х				
CGS	NICOUX Renée	x				
PV						
T	OTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément	х				
	HORNEBECK Catherine	х				
	MIGNAUT Thomas		P. BRUGERE	X		
	POUYAUD Bernard	х				
23	MAGRIT Gilles	х				
	MOUNAUD Patrick	×				
	SALVIAT Gérard	x				
87	LAHAYE Françoise			х		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	6	1		7	7
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10ma



#### Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)

Monsieur Guillaume RODIER (Chef du Pôle Gestion de l'Espace du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

### **CODE PROJET: 6105**

#### Charte de Parc 2018-2033:

Axe 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 3 : Mener des travaux de recherche et d'expérimentation sur la dynamique des espèces et des écosystèmes

Axe 2 - Millevaches, territoire en transition

Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 29 : Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique

Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 35 : Partager l'accès à la culture et faciliter la création du territoire

Contrat de Parc 2018 - 2020

#### Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de

Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique;

**Vu** la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020;

**Vu** la délibération n°C.180119,06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 :

**Vu** la délibération du Bureau Syndical n°B.2018-43 en date du 5 avril 2018 relative à l'approbation de la RICE interparcs ;

**Vu** la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

**Considérant** que la réalisation d'actions de protection du ciel étoilé et d'économies d'énergie s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte de gestion du PNR de Millevaches en Limousin et notamment au titre des mesures 3, 28 et 29 du projet de charte 2018-2033;

#### Contexte:

Dans le cadre de son Plan Climat Energie volontaire et de son programme Territoire à énergie positif, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'est engagé à porter un projet territorial autour de la préservation du ciel étoilé et de l'environnement nocturne.

Depuis 2016, l'idée d'une Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) émerge sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin. En 2018, il entame la méthodologie et étudie les attendus du label de reconnaissance international RICE et souhaite également contribuer à l'ambition régionale : être la première Région étoilée de France. Aujourd'hui, la labellisation se concrétise et le dossier peut être déposé en 2021.

## Description du projet :

Selon la définition qu'en donne l'International Dark-Sky Association (IDA), une RICE est un espace public ou privé de grande étendue jouissant d'un ciel étoilé d'une qualité exceptionnelle et qui fait l'objet d'une protection à des fins scientifiques, éducatives, culturelles ou dans un but de préservation de la nature.

Les objectifs et les impacts positifs attendus d'une RICE sont les suivants :

- au niveau économique : économies d'énergie imputables aux opérations de conversion des systèmes d'éclairage public et d'extinctions nocturnes, le développement d'activités récréatives et touristiques « de la nuit » ... ;
- au niveau environnemental : l'approche par les « paysages nocturnes » permet d'aborder les questions relatives aux nuisances lumineuses et à leurs impacts. De ce point de vue l'identification d'une « trame noire » viendra compléter et renforcer les enjeux écologiques ;
- au niveau sociétal : la dimension culturelle et pédagogique du projet RICE sera l'originalité du projet de Millevaches.

### **Proposition:**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de sensibiliser habitants et acteurs aux différents enjeux liés à la ressource « nuit » (nuisances lumineuses, économies d'énergie, de CO<sub>2</sub>, enjeux de biodiversité et de trame nocturne, promotion touristique...);
- de s'engager à améliorer la qualité du ciel étoilé et de l'environnement nocturne du territoire;
- d'accompagner et de suivre les travaux de modernisation du parc d'éclairage public et de ses usages visant à réduire la quantité globale de lumière émise la nuit en respectant les critères techniques du plan de gestion intégré dans le dossier de candidature RICE;
- de déposer le dossier de candidature auprès de l'IDA pour obtenir le label Réserve international de ciel étoilé (les 10 prochaines années, à compter de la date du dépôt de candidature, permettront au territoire d'être pleinement conforme au plan de gestion de l'éclairage).
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

### LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants, Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE:**

- de sensibiliser habitants et acteurs aux différents enjeux liés à la ressource « nuit » (nuisances lumineuses, économies d'énergie, de CO<sub>2</sub>, enjeux de biodiversité et de trame nocturne, promotion touristique...);
- de s'engager à améliorer la qualité du ciel étoilé et de l'environnement nocturne du territoire ;
- d'accompagner et de suivre les travaux de modernisation du parc d'éclairage public et de ses usages visant à réduire la quantité globale de lumière émise la nuit en respectant les critères techniques du plan de gestion intégré dans le dossier de candidature RICE;
- de déposer le dossier de candidature auprès de l'IDA pour obtenir le label Réserve international de ciel étoilé (les 10 prochaines années, à compter de la date du dépôt de candidature, permettront au territoire d'être pleinement conforme au plan de gestion de l'éclairage).
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus Pour Extrait certifié conforme Le Président, Philippe BRUGERE

#### Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 13.04. (2) Et qu'elle a été affichée le 13.04. (2) Le Président,

REÇU LE

13 AVR. 2021

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL (CORRÈZE)